



Village de Sainte-Pétronille

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

COMTE DE CHARLEVOIX CÔTE DE BEAUPRÉ

Procès-verbal de la session régulière du conseil du Village de Sainte-Pétronille, tenue le lundi six (6) juin deux mille vingt-deux à la mairie, à 20 heures et à laquelle sont présents monsieur Jean Côté, maire, messieurs Éric Bussière, Alain Laroche, Yves-André Beaulé et Claude Archambault, conseillers, ainsi que mesdames Lyne Gosselin et Lison Berthiaume, conseillères.

Sont présents(es)

M. Yves-André Beaulé
Mme Lison Berthiaume
M. Éric Bussière
M. Jean Côté
M. Claude Archambault
M. Alain Laroche
Mme Lyne Gosselin

ORDRE DU JOUR

1. Mot du maire
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour de la session régulière du 6 juin 2022
3. Dépôts de documents
 - 3.1. Attestation formation sur le comportement éthique des élus du village de Sainte-Pétronille
 - 3.2. Projet d'assainissement des eaux usées - Plan de communication
 - 3.3. Rapport sommaire de l'inspecteur en bâtiments pour le mois de mai 2022
4. Commission Municipale du Québec (CMQ) - Dépôt d'audits de conformité
5. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 2 mai 2022
6. Adoption du procès-verbal de la session spéciale du 9 mai 2022
7. Suivi de dossiers
8. Prix de l'Ile 2022
9. Entente avec les propriétaires du 8343, chemin Royal

10. Dossier assainissement des eaux usées - Demande d'avenant pour la surveillance des travaux
11. Dossier assainissement des eaux usées - Demande d'avenant pour la surveillance qualité des matériaux
12. Dossier assainissement des eaux usées - Demande d'avenant pour l'accompagnement à la surveillance
13. Projet assainissement des eaux usées - Ajout de branchements au 1, chemin Blais et au 5, rue Horatio-Walker
14. Projet PRIMA
15. Grille de la rue Genest
16. Autorisation de paiements - Mai 2022 - Stantec
17. Autorisation de paiements - Facture # 6 - Charles-Auguste Fortier
18. Autorisation de paiements - Mai 2022 - SNC-Lavalin
19. Comptes à payer
20. Divers
 - 20.1. Activités communautaires
 - 20.2. Réparation de la rue d'Orléans
 - 20.3. Suivi refonte urbanisme
21. Période de questions
22. Levée de la session

1. Mot du maire

M. Jean Côté, maire, souhaite la bienvenue, constate le quorum, déclare la séance ouverte et fait la lecture de l'ordre du jour.

2022-068

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour de la session régulière du 6 juin 2022

Il est proposé par madame Lyne Gosselin, appuyé par madame Lison Berthiaume et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée régulière du 6 juin 2022.

ADOPTÉE

3. Dépôts de documents

3.1. Attestation formation sur le comportement éthique des élus du village de Sainte-Pétronille

3.2. Projet d'assainissement des eaux usées - Plan de communication

3.3. Rapport sommaire de l'inspecteur en bâtiments pour le mois de mai 2022

Mai 2022	Nombre émis	Valeur	Montant
COUPE D'ARBRES	1	2 000,00 \$	10,00 \$

DÉMOLITION	2	7 000, 00 \$	40,00 \$
EXCAVATION REMBLAI	1	6 000,00 \$	20,00 \$
INSTALLATION SEPTIQUE	1	12 000,00 \$	20,00 \$
PRÉLÈVEMENT EAUX SOUTERRAINES	1	7 000,00 \$	20,00 \$
RÉNOVATION	6	72 475,00 \$	120,00 \$
SOUS-TOTAL	12	106 475,00 \$	230,00 \$
TOTAL	12	106 475,00 \$	230,00 \$

2022-069

4. Commission Municipale du Québec (CMQ) - Dépôt d'audits de conformité

Attendu l'annonce faite en mai 2021 par la CMQ à l'effet que des travaux d'audit de conformité étant obligés, lesquels devant porter sur l'adoption du budget 2021 et sur l'adoption du programme triennal d'immobilisations 2021-2023, et ce, pour l'ensemble des municipalités de moins de 100 000 habitants ;

Attendu que l'objet de la démarche vise la vérification du respect de toutes les règles procédurales quant à l'adoption des éléments cités ;

Attendu qu'à la suite de la réception du travail d'analyse effectué, il en ressort que le village de Sainte-Pétronille est conforme en tous points par rapport à chacun des éléments vérifiés ;

Attendu la déclaration faite et produite à la Commission par le greffier municipal quant à la véracité et à l'authenticité des documents produits et des informations divulguées.

En conséquence, il est proposé monsieur Éric Bussière, appuyé par madame Lyne Gosselin et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents de prendre acte du dépôt des audits de conformité reçus de la Commission municipale du Québec (CMQ).

ADOPTÉE

2022-070

5. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 2 mai 2022

Il est proposé par madame Lyne Gosselin, appuyé par monsieur Alain Laroche et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de l'assemblée régulière du 2 mai 2022.

ADOPTÉE

2022-071

6. Adoption du procès-verbal de la session spéciale du 9 mai 2022

Il est proposé par madame Lyne Gosselin, appuyé par monsieur Alain Laroche et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 9 mai 2022.

ADOPTÉE

7. Suivi de dossiers

M. Côté fait le suivi de certains dossiers.

8. Prix de l'Ile 2022

La Municipalité a remporté un prix pour la préservation et la mise en valeur du patrimoine et des paysages. Félicitations à madame Lison Berthiaume et à monsieur Robert Martel pour leur prix soulignant leur implication pour leurs divers projets au cours des années.

2022-072 9. Entente avec les propriétaires du 8343, chemin Royal

Attendu que la municipalité est en travaux de voirie importants ;

Attendu que des travaux surviendront prochainement à l'entrée de la rue Horatio-Walker ;

Attendu que l'entrée de cette rue sera entravée pendant quelques jours ;

Attendu qu'il faut aménager un accès temporaire afin de permettre aux véhicules d'urgences (ambulance, pompier et police) d'avoir accès à la rue en cas de sinistre ;

Attendu que cet accès temporaire servira également aux résidents de la rue uniquement et sera exclusivement piétonnier ;

Attendu que les propriétaires du 8343, chemin Royal ont accepté que cet accès temporaire passe par leur propriété ;

Attendu que cette résidence est située à proximité de la rue Horatio-Walker.

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Laroche, appuyé par monsieur Claude Archambault et résolu unanimement :

- d'aménager l'accès temporaire sur le terrain sis au 8343, chemin Royal ;
- de permettre l'accès aux véhicules d'urgence (police, pompier et ambulance) ;
- de permettre l'accès aux résidents de la rue Horatio-Walker à y accéder de manière piétonne uniquement ;
- d'utiliser cet accès lors des travaux sur la rue Horatio-Walker uniquement et le démanteler par la suite ;
- d'acquitter, en guise de compensation aux propriétaires pour les services rendus, tous les frais reliés au raccordement de la résidence, incluant l'excavation, la plomberie et la remise en état.

ADOPTÉE

2022-073

10. Dossier assainissement des eaux usées - Demande d'avenant pour la surveillance des travaux

Attendu que le projet d'assainissement des eaux usées se déroulera sur deux ans plutôt que sur un an tel qu'anticipé ;

Attendu que cette situation crée des hausses de coûts, reliées principalement à l'inflation et aux délais supplémentaires des travaux ;

Attendu que la soumission du consultant en charge de la surveillance des travaux, Stantec, doit être réévaluée ;

Attendu qu'en début d'année 2022, le consultant Stantec a soumis une offre d'entente globale quant au montant et aux modalités de paiement de la compensation additionnelle qui découle de la prolongation de délai des travaux et des hausses de coûts liés à l'inflation ;

Attendu que cette offre permettra aux parties de mieux coordonner la planification budgétaire et opérationnelle de la suite des travaux ;

Attendu les recommandations des professionnels en ingénierie de la Municipalité et du ministère des Transports (MTQ) ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Laroche, appuyé par madame Lyne Gosselin et résolu unanimement :

- D'accepter, sans préjudice ni admission, l'entente globale formulée par le consultant Stantec au montant de 190 920 \$;
- Qu'à l'avenir et jusqu'à nouvel ordre, les paiements en lien avec les coûts additionnels liés à la surveillance seront faits sous protêt et sous réserve des droits de la Municipalité ;
- Que les paiements sous protêts soient faits selon les coûts réels des services rendus et donc jusqu'à un maximum qui correspond à la limite budgétaire prévue aux avenants.

ADOPTÉE

2022-074

11. Dossier assainissement des eaux usées - Demande d'avenant pour la surveillance qualité des matériaux

Attendu que le projet d'assainissement des eaux usées se déroulera sur deux ans plutôt que sur un an tel qu'anticipé ;

Attendu que cette situation crée des hausses de coûts, reliées principalement à l'inflation et aux délais supplémentaires des travaux ;

Attendu que la soumission du consultant en charge de la surveillance qualité des matériaux, Stantec Experts-conseils ltée pour les services environnementaux, doit être réévaluée ;

Attendu qu'en début d'année 2022, le consultant Stantec Experts-conseils Itée pour les services environnementaux a soumis une offre d'entente globale quant au montant et aux modalités de paiement de la compensation additionnelle qui découle de la prolongation de délai des travaux et des hausses de coûts liés à l'inflation ;

Attendu que cette offre permettra aux parties de mieux coordonner la planification budgétaire et opérationnelle de la suite des travaux ;

Attendu les recommandations des professionnels en ingénierie de la Municipalité et du ministère des Transports (MTQ) ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Laroche, appuyé par madame Lyne Gosselin et résolu unanimement :

- D'accepter, sans préjudice ni admission, l'entente globale formulée par le consultant Stantec Experts-conseils Itée pour les services environnementaux au montant de 125 000 \$;
- Qu'à l'avenir et jusqu'à nouvel ordre, les paiements en lien avec les coûts additionnels liés à la surveillance seront faits sous protêt et sous réserve des droits de la Municipalité ;
- Que les paiements sous protêts soient faits selon les coûts réels des services rendus et donc jusqu'à un maximum qui correspond à la limite budgétaire prévue aux avenants.

ADOPTÉE

2022-075 **12. Dossier assainissement des eaux usées - Demande d'avenant pour l'accompagnement à la surveillance**

Attendu que le projet d'assainissement des eaux usées se déroulera sur deux ans plutôt que sur un an tel qu'anticipé ;

Attendu que cette situation crée des hausses de coûts, reliées principalement à l'inflation et aux délais supplémentaires des travaux ;

Attendu que la soumission du consultant en charge de l'accompagnement à la surveillance, SNC-Lavalin, doit être réévaluée ;

Attendu qu'en début d'année 2022, le consultant SNC-Lavalin, a soumis une offre d'entente globale quant au montant et aux modalités de paiement de la compensation additionnelle qui découle de la prolongation de délai des travaux et des hausses de coûts liés à l'inflation ;

Attendu que cette offre permettra aux parties de mieux coordonner la planification budgétaire et opérationnelle de la suite des travaux ;

Attendu les recommandations des professionnels en ingénierie de la Municipalité et du ministère des Transports (MTQ) ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Laroche, appuyé par madame Lison Berthiaume et résolu unanimement :

- D'accepter, sans préjudice ni admission, l'entente globale formulée par le consultant SNC-Lavalin au montant de 30 000 \$;
- Qu'à l'avenir et jusqu'à nouvel ordre, les paiements en lien avec les coûts additionnels liés à la surveillance seront faits sous protêt et sous réserve des droits de la Municipalité ;
- Que les paiements sous protêts soient faits selon les coûts réels des services rendus et donc jusqu'à un maximum qui correspond à la limite budgétaire prévue aux avenants.

ADOPTÉE

2022-076 **13. Projet assainissement des eaux usées - Ajout de branchements au 1, chemin Blais et au 5, rue Horatio-Walker**

Attendu que les résidences du 1, chemin Blais et du 5, rue Horatio-Walker sont contigües à l'extrémité du réseau d'égout municipal ;

Attendu que ces propriétés ne possèdent pas d'espace suffisant afin d'y mettre en place des installations septiques conformes.

En conséquence, il est proposé par monsieur Yves-André Beaulé, appuyé par monsieur Alain Laroche et résolu unanimement de placer en extrémité de réseau deux branchements supplémentaires permettant le raccordement futur de ces propriétés.

ADOPTÉE

2022-077 **14. Projet PRIMA**

Attendu que le Conseil souhaite se procurer des exercices d'entraînement extérieur;

Attendu que cet achat est en lien avec les objectifs soulevés par la nouvelle politique familiale et des aînés de la MRC de l'Île d'Orléans ;

Attendu que le programme de subvention PRIMA supporte ce type de projet.

En conséquence, il est proposé par monsieur Yves-André Beaulé, appuyé par madame Lison Berthiaume et résolu unanimement que :

- le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière ;
- la Municipalité a pris connaissance du Guide du PRIMA et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle ;
- la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour sa demande, à payer les coûts d'exploitation continue et d'entretien de la ou des infrastructures subventionnées ;

- la Municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts au-delà de l'aide financière qu'elle pourrait obtenir du PRIMA, y compris tout dépassement de coûts.

ADOPTÉE

2022-078 15. Grille de la rue Genest

Il est proposé par monsieur Éric Bussière, appuyé par monsieur Claude Archambault et résolu unanimement de mandater JMD Excavation pour le remplacement de la rue Genest au montant de 15 000 \$, taxes en sus.

ADOPTÉE

2022-079 16. Autorisation de paiements - Mai 2022 - Stantec

Attendu que le projet d'assainissement des eaux usées se déroulera sur deux ans plutôt que sur un an tel qu'anticipé ;

Attendu que cette situation crée des hausses de coûts ;

Attendu qu'afin d'assurer une saine gestion des deniers publics, la Municipalité doit évaluer si chaque demande de paiement qui découle d'une hausse de coûts est justifiée;

Attendu qu'une telle évaluation peut prendre un certain délai ;

Attendu qu'il est dans l'intérêt de tous les intervenants et des citoyens que les travaux d'assainissement des eaux usées ne soient pas interrompus ;

Attendu que la Municipalité est d'avis que pour ne pas interrompre la réalisation des travaux, il peut être préférable de payer certaines réclamations de coûts additionnels même si son évaluation au sujet de leur acceptabilité n'est pas complétée ;

Attendu que dans cette éventualité, la Municipalité fait de tels paiements sous-protêts et sous réserve de ses droits, de prendre les moyens appropriés pour récupérer toutes les sommes versées en trop qui se seraient avérées injustifiées au terme de son évaluation ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Laroche, appuyé par monsieur Yves-André Beaulé, et résolu unanimement:

- D'accepter sous protêt et sous toute réserve la demande de paiement additionnelle d'un montant de 21 960,23 \$ formulée par Stantec ;
- De payer sous protêt et sous toute réserve des droits de la Municipalité le montant de 21 960,23 \$ à Stantec.

ADOPTÉE

2022-080 17. Autorisation de paiements - Facture # 6 - Charles-Auguste Fortier

Attendu que le projet d'assainissement des eaux usées se déroulera sur deux ans plutôt que sur un an tel qu'anticipé ;

Attendu que cette situation crée des hausses de coûts ;

Attendu qu'afin d'assurer une saine gestion des deniers publics, la Municipalité doit évaluer si chaque demande de paiement qui découle d'une hausse de coûts est justifiée;

Attendu qu'une telle évaluation peut prendre un certain délai ;

Attendu qu'il est dans l'intérêt de tous les intervenants et des citoyens que les travaux d'assainissement des eaux usées ne soient pas interrompus ;

Attendu que la Municipalité est d'avis que pour ne pas interrompre la réalisation des travaux, il peut être préférable de payer certaines réclamations de coûts additionnels même si son évaluation au sujet de leur acceptabilité n'est pas complétée ;

Attendu que dans cette éventualité, la Municipalité fait de tels paiements sous-protêts et sous réserve de ses droits, de prendre les moyens appropriés pour récupérer toutes les sommes versées en trop qui se seraient avérées injustifiées au terme de son évaluation.

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Laroche, appuyé par monsieur Yves-André Beaulé et résolu unanimement :

- D'accepter sous protêt et sous toute réserve la demande de paiement additionnelle d'un montant de 1 364 245,59 \$ formulée par Charles-Auguste Fortier inc. ;
- De payer sous protêt et sous tout réserve des droits de la Municipalité, le montant de 1 364 245,59 \$ à Charles-Auguste Fortier inc.

ADOPTÉE

2022-081 18. Autorisation de paiements - Mai 2022 - SNC-Lavalin

Abrogé.

2022-082 19. Comptes à payer

Il est proposé par monsieur Yves-André Beaulé et appuyé par madame Lyne Gosselin de payer les comptes suivants :

Amaro	50.00
Androïde	165.56
ArboComplet	747.34
Art Graphique	127.74
BMR Avantis	680.89
Bell Mobilité	121.21
Bionest	303.99

Chantal Blouin (frais de déplacement)	27.50
Dag Alarme	82.78
Desjardins Sécurité Financière	1 270.24
Ecogénie	2 547.56
Fabrique Sainte-Famille-de-l'île-d'Orléans	100.00
Fond de l'information sur le territoire	10.00
Hydro Québec	2 959.76
JMD Excavation	19 809.64
La Boîte d'urbanisme	2 845.63
Librairie Pantoute	292.48
Louise Lasnier	800.00
Morency Société d'avocats	59.33
MRC (Ordures)	6 525.00
MRC (Autour de l'Ile)	610.45
MRC (assurance salaire)	1 094.56
MRC (Quote-part S.Q.)	89 519.00
Musique de chambre de Sainte-Pétronille	3 000.00
Produits Capital	260.07
Puribec	332.43
Receveur général Canada	1 791.56
Renaud-Bray	489.76
Retraite Québec	238.69
Revenu Québec	5 113.32
Salaires	20 364.78
SG Énergie	3 311.01
Société canadienne des postes	80.71
Stéphane Drolet	254.33
Therrien Couture Jolicoeur	936.48
Vidéotron	405.65
Vision 3W	28.74
Total	167 358.19

ADOPTÉE

20. Divers

20.1. Activités communautaires

Correction de la date publiée dans le Beau Lieu: L'inauguration des activités communautaires se tiendra le 18 au lieu du 19 juin 2022 à 16 h.

31 juillet: Inauguration de la croix de chemin.

Mois d'août: Projection du film.

20.2. Réparation de la rue d'Orléans

Les travaux seront remis à 2023.

20.3. Suivi refonte urbanisme

On travaille fort sur le projet. Projet sera reçu cette semaine. Pas de rencontre citoyenne en juin mais en août.

21. Période de questions

2022-083

22. Levée de la session

La levée de la session est proposée par monsieur Éric Bussière à 21 h 48.

ADOPTÉE

Jean Côté

Maire

Jean-François Labbé

Directeur général/greffier-trésorier